

# Polisot sommée de dépolluer

**DÉCHARGE ILLÉGALE** Accusée d'exploiter illégalement une décharge, la commune de Polisot a déjà effectué des travaux d'urgence pour stopper les dépôts sauvages.

Le 18 juin dernier, la commune de Polisot a été mise en demeure de « régulariser la situation de sa décharge illégale » par la préfecture de l'Aube. En d'autres termes, sous peine de sanctions, elle doit débarrasser le site du lieu-dit La Prose, dans un délai d'un an, de tous les matériaux non inertes ou dangereux, « en surface et en sous-sol », de les faire traiter dans des installations autorisées, et de limiter l'accès au site par tout moyen efficace. Face à cela, cet été, le maire a commencé par faire réaliser des fossés et talus pour limiter les accès, et installer une grille avec chaîne et cadenas : le tout pour 3 000 €.

**« On s'en prend à celui qui reçoit les déchets, et qui n'y est pour rien. »**

**Philippe Lacaille**

Le conseil municipal a ensuite lancé une consultation pour trouver un cabinet qui réaliserait des analyses et sondages, et donnera la marche à suivre pour dépolluer le site. La facture se monte déjà 19 000 €. Mais cette situation plonge dans l'embarras la municipalité, et divise ce village viticole de 330 Polisois. « On s'en prend à celui qui reçoit les déchets, et qui n'y est pour rien. C'est la victime qui trinque ! », peste le maire, Philippe Lacaille, qui n'apprécie guère d'être accusé « d'exploiter illégalement » une décharge.

**UN ANCIEN DÉPÔTIER**

Ce site d'environ 4 000 m<sup>2</sup> est en fait l'ancien « dépotier » du village. Un dépotier comme il en a existé, dans chaque commune ou presque par le passé, avant que ne soient ouvertes les déchetteries. Un site où les gens étaient censés déposer des restes de matériaux ou gravats, mais qui, au fil du temps, a recueilli des ordures ménagères, de l'électroménager,



Des talus ont été créés et des fossés creusés pour empêcher les gens d'entrer sur le site et de déposer des déchets.

du mobilier, et toutes sortes de déchets dont certains sont polluants. Officiellement fermé depuis une quinzaine d'années, ce site de La Prose a fait encore l'objet de dépôts sauvages récents, car accessible facilement et en plusieurs endroits.

« Les habitudes sont difficiles à perdre ! », constate le premier magistrat qui se dit « impuissant » face à de telles incivilités, malgré ses pouvoirs de police. Et Philippe Lacaille de lâcher avec dépit : « Nous sommes la seule commune à devoir faire cela ! Ça va nous coûter une fortune, et je ne sais pas si la commune pourra s'en remettre. »

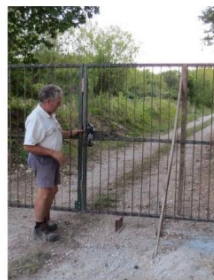
Un maire qui rejette la faute sur l'association Bien vivre à Polisot. L'association a écrit au ministère de l'Environnement, en janvier 2018, pour bloquer un projet de

carrière sur ce même site, et fait état des dépôts sauvages. « Le courrier n'a rien à voir avec la mise en demeure et la dépollution », se défend Michel Choux, président de cette association qui a récemment changé de nom pour devenir l'association Paysage et patrimoine de Polisot. « Nous voulions juste nous opposer au projet de carrière pour protéger notre cadre et notre tranquillité de vie ; et surtout faire valoir les soucis de sécurité, vis-à-vis des nombreux passages de camions dans des rues étroites où sont installés trois arrêts de bus », argumente-t-il avant d'ajouter : « C'est le laxisme du maire après les premiers contrôles et courriers, qui est responsable de cette situation. Si le site avait été nettoyé un peu et son accès bloqué dès l'an passé, on n'en serait pas

là ! Et puis, le maire pouvait également faire un recours auprès du tribunal administratif, il n'a rien fait. Nous, notre unique préoccupation, c'est la sécurité des habitants et la qualité de vie du village. » Le courrier a pointé une situation et un projet qui font peur à une partie des habitants. Et comme effectivement en 2018, la municipalité n'a pas bougé, la mise en demeure est tombée. « Oui, mais nous avions le projet de carrière d'Alexandre Réaut qui doit résoudre le problème », rétorque Philippe Lacaille.

**LE PROJET DE CARRIÈRE POUR ÉLIMINER CETTE VERRUE**

Lancé dès 2012, le projet de carrière d'Alexandre Réaut chemine. De sa poursuite, dépend la prochaine décision du conseil municipa-



Une nouvelle grille avec une chaîne et un cadenas ont été installées fin août.

l municipal doit, à cet égard, valider une révision allégée du Plan local d'urbanisme.

Ce projet a été présenté à la population fin juillet (voir notre édition du 1<sup>er</sup> août). Il prévoit de rapporter quelques recettes à la commune, mais surtout Alexandre Réaut, qui, par ailleurs dispose déjà d'une station de transit « autorisée et contrôlée » sur place, a proposé à la municipalité de dépolluer au fur et à mesure le site, de valoriser les matériaux et ainsi limiter le gaspillage, avant d'exploiter la carrière.

« C'est notre chance ce projet, car il a prévu de clôturer le site, de stocker, trier et prendre en charge les déchets. C'est-à-dire qu'après cela, on n'aurait plus de dépotier dans la commune. On se débarrasse du problème de cette verrou, tout en accueillant une activité qui génère un revenu », détaille encore Philippe Lacaille.

« La géographie du village, le vignoble de Champagne qui l'entoure et les infrastructures routières locales, ne permettent pas un tel projet de carrière », martèlent néanmoins les opposants.

La tension est palpable à Polisot. La communication pas facile. Les prochains mois s'annoncent décisifs. ■ **STYLIE VIEYR**